



CCAP COMPTE RENDU 2012 CCAP 2012 Calsse Cantonale d'Assurance Populaire Prévoyance professionnelle et individuelle





Voyage au pays des horloges neuchâteloises Nicole Bosshart – Directrice adjointe Musée international d'horlogerie

Lorsque la CCAP a souhaité illustrer son compterendu 2012 avec des horloges spécifiquement neuchâteloises, la demande faite au Musée international d'horlogerie était de présenter la pendule neuchâteloise classique telle que nous la connaissons encore de nos jours.

Le musée a alors souhaité mettre en évidence des horloges issues des ateliers des plus grands noms de l'horlogerie neuchâteloise dont la richesse des œuvres est souvent méconnue. Ainsi, portant notre choix sur une douzaine d'horloges de la première moitié du 18° siècle jusqu'aux années 1850, nous illustrons non seulement la maîtrise de ces artisans mais aussi l'importance des contacts avec l'extérieur que ceux-ci entretenaient puisque, soit par l'inspiration, soit par la réalisation des bronzes, marqueteries ou peintures, la décoration de ces horloges démontre l'influence des pays voisins.

Mais ces horloges avaient aussi la particularité d'avoir des mécanismes très souvent spécifiques à la pendulerie neuchâteloise et étaient dotées de nombreuses complications comme la sonnerie des heures et des quarts d'heures sur cloches et la

répétition à la demande des heures [comme celle de Josué Robert, Horloger du Roy de Prusse et de la Cour à La Chaux-de-Fonds, vers 1740]. Certaines, dotées de boîtes à musique se déclenchant au passage des heures agrémentaient ainsi les longues journées hivernales [Courvoisier & Cie, La Chaux-de-Fonds, 1813 avec un personnage féminin en bronze signé Thomire à Paris]. D'autres dévoilaient la course de la terre et de la lune autour du soleil dans un planétaire qui par ailleurs donnaient les indications astronomiques des quantièmes, mois, année bissextile, âge et phases de la lune [François Ducommun, La Chaux-de-Fonds, 1763-1839]

De plus remarquables horlogers encore poussaient l'élégance jusqu'à présenter des mouvements dont la simplicité apparente n'était issue que du génie de leurs constructeurs, comme cette horloge à une roue pour le mouvement et une pour la sonnerie due à Samuel Roy et ses fils, horlogers à La Chaux-de-Fonds vers 1780. Elle marche huit jours sans être remontée et indique l'heure, la minute et la seconde sur un cadran des plus originaux, les chiffres étant inscrits sur une courbe en colimaçon alors que son aiguille s'allonge automatiquement pour montrer l'heure.

Parmi ces horlogers, quelques-uns dominent encore de nos jours leurs contemporains, il en est ainsi pour Pierre Jaquet-Droz dont le musée possède quelques-unes de ses plus belles pièces, certaines signées à La Chaux-de-Fonds. Celle dite de La Cigogne et le Renard a la caractéristique d'être dotée d'un carillon jouant huit airs sur neuf cloches et d'un jeu de douze flûtes jouant six mélodies. Son cabinet incrusté d'écaille, de bronze et de nacre est dû à un ébéniste parisien. Une autre des particularités de cette horloge

est qu'un modèle presque identique a été vendu par

Pierre Jaquet-Droz au Roi d'Espagne lors de son périple

Pour clore ce voyage au pays des horloges neuchâteloises, le Grand Magicien, signé Jean-David et Julien-Auguste Maillardet de Fontaines, démontre l'immense talent des deux artisans mis dans la création de cet automate qui attendait les questions des visiteurs de

la noble demeure dans laquelle il résidait à Porto-Rico

dans les Antilles espagnoles, là où il a été redécouvert

dans ce pays en 1758.

au début du XXº siècle.

Relevons ici quelques-unes des questions qui peuvent lui être adressées ainsi que ses réponses.

« Quel est l'aliment de l'âme ?

- La vérité et la justice. »

- Celle du temps. »

- «Quelle est l'économie la plus utile ?
- « Quel est le prix le plus noble de la science ? – D'illustrer l'ignorance. »
- «Comment doit-on considérer la morale?
- Comme l'hygiène de l'âme. »

Résolument neuchâteloise, la CCAP vous propose cette année de découvrir quelques pièces de la formidable collection d'horloges neuchâteloises du Musée

international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds.

Rapport du président

Ressage du directeur



Vue d'ensemble de l'année 2012 Seconde étape de la réforme structurelle



La CCAP: situation et perspectives

Comptes 2012: bilan et comptes d'exploitation



• Fin 18^e

Les risques **22** et leur couverture **26** Statistiques





La CCAP dans le canton



34

Organes et organisation



En ma qualité de président du Conseil d'administration de la CCAP, nommé par le Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter non seulement les comptes 2012 de notre institution, mais aussi les modifications de son management et, en bref, sa vie.

2012 a été une bonne année commerciale pour la CCAP. Son chiffre d'affaires net en assurances individuelles atteint CHF 34'441'122.-, soit un chiffre supérieur à celui de la moyenne décennale. En assurances collectives, les 54 nouveaux contrats réalisés représentent un résultat satisfaisant. La CCAP poursuit ainsi son développement et s'affirme comme un élément incontournable de l'économie neuchâteloise.

Si nos tarifs et nos conditions (taux technique et frais administratifs notamment) très concurrentiels ont permis la conclusion d'un bon exercice 2012, il faut aussi signaler les efforts et l'engagement de la direction et de tout le personnel de la CCAP pour y parvenir. Je tiens, au nom du Conseil d'administration, à les en remercier chaleureusement. Ma reconnaissance va aussi à tous les courtiers qui, année après année, nous font confiance et contribuent largement à la réussite

de la CCAP. Si l'an passé, j'avais dû exprimer mes soucis quant au rendement négatif de notre fortune mobilière, je suis rassuré de voir que le rendement de 2012 se monte à plus de 8%. Cela nous permet non seulement de retrouver un degré de couverture supérieur à 100% [102,08%] qui garantit nos engagements actuariels, mais encore de reconstituer une partie de notre réserve de fluctuation de valeurs par CHF 12'330'940.-. Le rendement régulier de plus de 5% de nos immeubles contribue également au bon exercice 2012.

Il est ici à souhaiter que l'économie réelle mondiale poursuive sa croissance et que les nations retrouvent l'équilibre de leurs finances, pour permettre à nos institutions de prévoyance des rendements de leur fortune plus réguliers et satisfaire ainsi les attentes de leurs assurés

Durant l'année 2012, le Conseil d'administration a pris acte de l'annonce de la retraite de son directeur émérite, M. Raymond Chuat, pour fin avril 2013. Après une longue procédure de recherche de son nouveau directeur, le Conseil d'administration est heureux de vous annoncer que M. Dimitri Kroemer, expert en assurances et en finance, est entré en fonction au

début 2013. Nous sommes certains qu'il poursuivra le développement heureux de notre institution comme a su le faire avec brio M. Raymond Chuat que nous saurons fêter à l'heure de sa retraite effective.

Il m'appartient encore de remercier mes collègues du Conseil d'administration pour la richesse et la pertinence de leurs interventions ainsi que la Commission de contrôle pour les garanties techniques et les conseils judicieux qu'elle nous prodigue.

Et, comme il n'y aurait pas de CCAP sans ses clients et assurés, tant privés qu'institutionnels, je tiens aussi à les associer à mon rapport et à les remercier particulièrement et chaleureusement de leur fidélité à notre institution.



Pendule à poser Mouvement signé; Josué Robert Hortoger du Roy de Prusse et de la C

Le cabinet est en bois peint de couleur bleu ciel, sculpté et doré. Ses motifs décoratifs sont inspirés des bronzes ornant

Au terme de mon activité à la CCAP, je saisis l'occasion pour remercier les anciens et actuels membres des autorités, conseil d'administration et commission de contrôle, qui m'ont tant apporté dans l'exercice de ma tâche. Dans des moments parfois difficiles, j'ai pu compter sur leur compréhension, leur soutien et leur confiance. Je leur suis sincèrement reconnaissant et je n'oublierai jamais les liens qui se sont tissés durant toutes ces années, liens basés sur le respect et la confiance.

Depuis 1986, la CCAP a connu de profondes mutations dans le domaine de l'assurance, plus particulièrement dans celui de la prévoyance professionnelle, mais aussi dans celui des nouveaux moyens informatiques. Grâce à l'appui des autorités et à la motivation du personnel interne et externe, notre institution a su relever ces défis.

Aujourd'hui, je suis fier de l'évolution de la CCAP. Elle a su progresser au fil des ans, tout en gardant son esprit de mutuelle. Elle s'est adaptée aux méthodes modernes de gestion dans le respect des prescriptions légales. Elle reste une valeur sûre dans le domaine de l'assurance. Il est maintenant nécessaire

de poursuivre le but pour lequel elle a été créée, soit de favoriser la prévoyance et proposer à ceux qui recourent à la CCAP, un partenariat à la hauteur de leur attente. Je souhaite, pour notre institution, qu'elle conserve sa place dans l'économie neuchâteloise et continue à offrir à sa fidèle clientèle des solutions d'assurance adaptées à ses besoins.

Je quitte aujourd'hui ma fonction, fonction que j'ai assumée durant 27 années avec plaisir et conviction. Je prends une heureuse retraite et me réjouis de disposer de temps pour me consacrer à d'autres passions et activités.

A mon successeur, je souhaite plein succès dans l'accomplissement de sa fonction et, qu'à son tour, il puisse bénéficier de la confiance et de l'appui des membres des autorités de la CCAP. Il me tient à cœur de remercier également la fidèle clientèle de la CCAP qui, pendant toutes ces années, a accordé sa confiance à l'institution ainsi qu'à moi-même.



Pendule à poser Mouvement signé : Les frères Huguenin horlogers du Roy et de la Cour

à La Chaux de Fonds

Le cabinet aux lignes incurvées, en bois peint de couleur noire, est décoré d'appliques gravées et repercées en laiton, représentant des lacis de rinceaux et de tulipes.

Mise en œuvre de la réforme structurelle

La réforme structurelle du 2° pilier a été mise en œuvre en trois volets constitués des dispositions visant à faciliter la participation des travailleurs âgés au marché de l'emploi (1er janvier 2011), des dispositions sur la gouvernance et la transparence (1er août 2011), ainsi que des dispositions sur la structure de la surveillance (1er janvier 2012). Durant l'année 2012, la CCAP a achevé la mise en œuvre de la réforme structurelle, en modifiant son organisation et son règlement pour s'assurer une meilleure transparence (notamment, au niveau des frais de gestion) et une meilleure gouvernance (notamment, pour limiter les conflits d'intérêts et mieux gérer les risques).

Exercice commercial stable

En termes de croissance générale, l'exercice 2011 avait marqué le retour à une bonne progression avec une évolution de l'encaissement des cotisations et des autres apports de CHF 1,2 million ou de 2,5% [2,4% en assurances collectives et 7,1% en assurances individuelles]. La situation 2012 est restée dans la même tendance avec une progression de CHF 1,1 million ou de 2,3% au niveau de l'encaissement total. En assurances collectives, les cotisations périodiques [assurés et

employeurs) ont augmenté de CHF 533'004.- [ou de 1,7%]. L'accroissement des primes périodiques encaissées en assurances individuelles a été de CHF 1'278'664.- [ou de 8,9%], ce qui constitue, avec 2011, [+7.1%] le second exercice record.

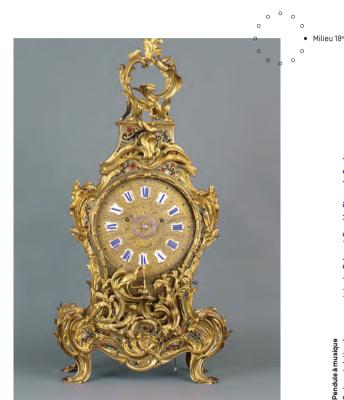
Le 3° cotisant se rebiffe

A l'instar de l'ensemble des investisseurs institutionnels. la CCAP a rencontré, depuis le début des années 2000, des difficultés à trouver une rentabilité suffisante auprès des marchés financiers pour assurer un financement adéquat de ses engagements. Dans ce contexte peu engageant. l'année 2012 fait figure d'exception avec un taux de rentabilité (performance) de 6,4% pour -0,5% en 2011, ce qui représente une augmentation appréciable de la rentabilité d'une année à l'autre de près de 7 points. A noter que, selon un sondage effectué par Swisscanto auprès d'un échantillon significatif d'institutions de prévoyance, le taux de rentabilité moyen estimé du 2e pilier a été, en 2012, de 6,7% dans le secteur privé. Il convient de rappeler ici que la part importante [22,4%] des placements en immobilier direct (immeubles en nom) a pour conséquence de limiter non seulement à la baisse mais aussi à la hausse l'évolution de la rentabilité puisque la rentabilité de la pierre est relativement stable dans le temps.

Amélioration de la couverture

Dans le secteur privé, la LPP exige des institutions de prévoyance qu'elles aient un degré de couverture frapport entre la fortune de prévoyance et les engagements actuariels, constitués des capitaux de prévoyance et des provisions techniques] égal au moins à 100%. En dessous de cette limite, l'institution est en sous-couverture et elle doit prendre, en principe, des mesures d'assainissement.

Active dans la prévoyance professionnelle, la CCAP est bien sûr soumise à cette règle. Dans le compte rendu sur l'exercice 2011, il a été rappelé que l'évaluation des actifs à leur valeur de marché a introduit, depuis 2005, une plus grande instabilité au niveau du degré de couverture. Si les résultats financiers décevants de l'exercice précédent ont fait chuter le degré de couverture à 97,55% à fin 2011, la reprise marquée de la rentabilité enregistrée en 2012 a bonifié le degré de couverture de 4,5 points environ pour le situer à 102,08% à fin 2012. A noter que, selon le sondage Swisscanto mentionné précédemment, le degré de couverture moyen estimé du 2º pilier était, à fin 2012, de 107% dans le secteur privé.



Pendule à musique

Parmi les luxueuses horloges présentées par Jaquet-Droz à la Cour d'Espagne, en 1758, figurait une horloge à carillon et serinette, ornée d'un oiseau mécanique. Encore conservée, cette oeuvre, achetée par le roi, est similaire par son décor et son mécanisme, à celle-ci. Au milieu d'une composition asymétrique apparaît une scène inspirée de la fable de La

Garantie de l'Etat confirmée

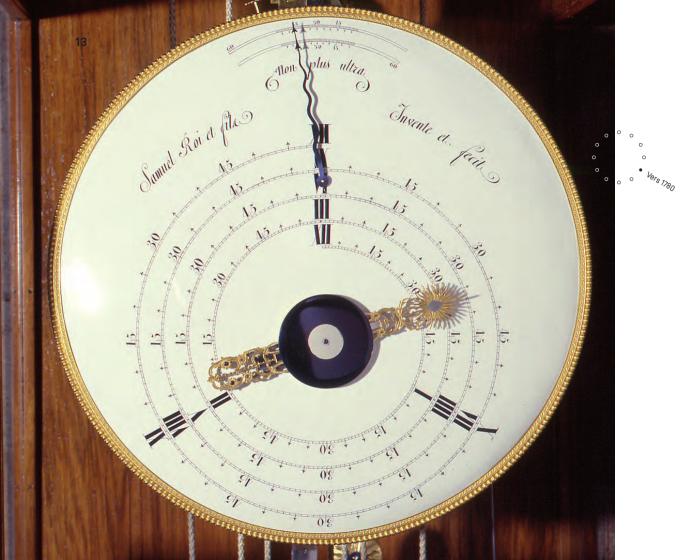
Dans son Arrêté du 14 novembre 2012, le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel a reconfirmé la garantie qu'il octroie à la CCAP. Cette garantie porte sur tous les engagements financiers de l'institution et n'est pas rémunérée. Elle constitue un acte de confiance fort à son égard, et lui permet de se concentrer sur l'accomplissement de sa mission, qui est d'offrir à la population neuchâteloise « une manière à soi d'aborder la vie » grâce à des solutions de prévoyance professionnelle et individuelle.

Un nouveau Directeur désigné

Raymond Chuat, directeur de la CCAP depuis 1986, a cessé ses activités professionnelles en avril 2013, après 27 ans d'engagement sans faille au service de l'institution. Pour le remplacer, le Conseil d'administration de la CCAP a désigné Dimitri Kroemer, 41 ans, titulaire du Brevet fédéral de spécialiste en assurances depuis 2005, qui a commencé son activité de directeur le 1er janvier 2013, et a ainsi pu bénéficier pendant quelques mois des conseils avisés et de la grande expérience de son prédécesseur.

Chiffres clés 2012 de la CCAP

Actif	2012	2011	Variation
Bilan en CHF	629'229'537	573'976'705	55'252'832
Performance moyenne des placements	6,4%	-0,5%	6,9%
Degré de couverture légal	102,08%	97,55%	4,53%
Nombre de contrats en prévoyance professionnelle	541	524	17
Portefeuille d'assurances en prévoyance professionnelle en CHF	1'309'476'416	1'320'028'428	-10'552'012
Nombre de contrats en prévoyance individuelle	9'849	9'627	222
Portefeuille d'assurances en prévoyance individuelle en CHF	677'338'683	643'255'077	34'083'606



Pendule à une roue

Cadran signé: Samuel Roi et fils Invente et fecit

automatiquement. Lorsqu'elle arrive au point culminant XII, l'aiguille se raccourcit en tombant instantanément et Détail du cadran. Une seule aiguille indique à la fois l'heure et la minute ; en suivant cette ligne spirale, elle s'allonge verticalement sur le XII en bas, puis continue son mouvement. La réforme structurelle de la prévoyance professionnelle marque l'expression d'une volonté d'harmonisation organisationnelle plus poussée, tant des institutions de prévoyance que de leur surveillance. Elle vise à améliorer la transparence, la gouvernance et l'indépendance dans la gestion des caisses de pensions. En 2011, l'accent avait été mis sur l'introduction de nouvelles structures de surveillance, au niveau régional comme au niveau fédéral.

En 2012, dans le cadre de la seconde étape de la réforme structurelle adoptée par le Parlement en mars 2010 et des dispositions d'exécution adoptées en juin 2011 par le Conseil fédéral, les institutions de prévoyance ont dû procéder à certaines adaptations de leur organisation et de leurs règlements, cela en concrétisation de l'amélioration de la transparence et de la gouvernance.

La CCAP à jour

L'ampleur des modifications à apporter dépendait essentiellement de la taille et de la situation particulière de chaque institution de prévoyance. La CCAP a fait le nécessaire pour se mettre à jour selon les délais légaux, et à satisfaction des autorités de surveillance. Les tâches suivantes ont ainsi été réalisées, en conformité des articles y relatifs de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité [LPP]:

- Confirmation du respect des tâches inaliénables et intransmissibles de l'organe suprême (art. 51a, al. 1à 3, LPP).
- Fixation des règles d'indemnisation des membres de l'organe suprême [art. 51a, al. 4, LPP].
- Publication de la liste des experts et conseillers mandatés (art. 51c, al. 4, LPP).
- Respect du nombre minimal de membres au sein de l'organe suprême [art. 33 OPP2].
- Confirmation de l'indépendance de l'organe de révision (art. 34 OPP2).
- Mise en place d'un système de contrôle interne [art. 35 0PP2].
- Confirmation de l'indépendance de l'expert en matière de prévoyance professionnelle [art. 40 0PP2].
- Publication des frais d'administration dans le rapport annuel (art. 48, al. 1et 2, OPP2).
- Publication des frais administratifs liés à la gestion de la fortune [art. 48a, al. 3, 0PP2].

- Confirmation des compétences des membres de l'organe de gestion (art. 48f, al. 1, 0PP2).
- Confirmation des compétences des gestionnaires de fortune (art. 48f. al. 2, 0PP2).
- Information à l'autorité de surveillance des modifications intervenues au sein des organes responsables de l'institution de prévoyance [art. 48g OPP2].
- Prévention des conflits d'intérêts (art. 48h OPP2).
- Clarification des actes juridiques importants qui ne peuvent être passés avec des proches [art. 48i OPP2].
- Interdiction des affaires pour son propre compte (art. 48i OPP2).
- Déclaration et restitution éventuelle des avantages financiers [art. 48k et 48l OPP2].



Pendule à une roue Cadran signé : Samuel Roi et fils Invente et fecit

roue pour le mouvement et une pour la sonnerie. Le cadran de grandes dimensions, marqué de la signature de l'horloger

La CCAP: Situation et perspectives

Si l'année 2011 a été le second exercice de l'histoire de la CCAP, avec 2008, à induire une sous-couverture, les choses se sont bien rétablies en 2012 puisque le degré de couverture de la CCAP a atteint 102,08% à la fin de l'année, pour se situer même à 102,58% pour les affaires collectives. Il convient de rappeler que l'évaluation des actifs (biens mobiliers, immobiliers et autres détenus par l'institution) à leurs valeurs de marché depuis l'introduction, en 2005, de la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, contribue à rendre plus volatil et fluctuant, d'un exercice à l'autre, l'actif du bilan des institutions de prévoyance. Ainsi, il faut

admettre que la situation conjoncturelle des marchés financiers a une incidence plus marquée que par le passé sur la couverture du 2° plier.

Comme déjà rappelé précédemment, il convient de préciser ici que la part importante [22,4%] des placements en immobilier direct [immeubles en nom] a pour conséquence de limiter non seulement à la baisse mais aussi à la hausse les variations de la performance de la CCAP puisque la rentabilité du vecteur de placement précité est relativement stable dans le temps.

Evolution de degré de couverture de la CCAP de 2002 à 2012



La CCAP reste prudente

Dans un contexte boursier globalement instable, la CCAP est restée prudente en 2012, comme elle l'a été aussi en 2010 et 2011, en fixant à 1,5% le taux d'intérêt appliqué sur les avoirs de vieillesse réglementaire, autrement dit l'intérêt servant à rémunérer l'argent géré par la caisse pour le compte de ses assurés. Avant d'améliorer la rémunération précédente, il est en effet impératif de consolider l'assise financière de la CCAP.

La réserve de fluctuation de valeurs se reconstitue partiellement

Le but de la réserve de fluctuation de valeurs [ci-après RFV] est de pallier les effets négatifs des variations boursières. En d'autres termes, lorsque les résultats financiers sont bons, c'est-à-dire supérieurs à la rentabilité nécessaire pour bonifier correctement les capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes, l'excédent sert à alimenter la RFV jusqu'à ce que soit atteint son objectif maximal; lorsqu'ils sont insatisfaisants, les prélèvements effectués à la RFV permettent de limiter les pertes financières et de réduire la diminution des intérêts attribués aux assurés et bénéficiaires. La RFV joue donc un rôle d'égalisateur des résultats comptables

et financiers dans le temps. Un niveau de la réserve de fluctuation de valeurs faible n'est pas forcément problématique. Une telle situation peut en effet être normale lorsque l'on se trouve à la fin d'un cycle boursier baissier. Si, à la CCAP, la valeur cible de la RFV était de CHF 69 millions environ à la fin 2012, il n'est pas possible de pouvoir maintenir en tout temps un tel niveau de réserve. La RFV est en effet constituée pour pouvoir être consommée tout ou partie durant les mauvaises années boursières.

Il est donc logique de la voir osciller dans le temps entre un minimum de 0 et son objectif supérieur de CHF 69 millions. Alors qu'elle était nulle à fin 2011, elle a atteint un niveau de CHF 12,3 millions à la fin 2012, grâce aux bonnes performances boursières réalisées pendant l'exercice. Ce niveau représente les 17,8% de la valeur cible souhaitée.

Pendulette de voyage ou d'officier Cadran signé : Cugnier Leschot

Le cabinet en bronze doré est orné dans sa partie supérieure de guirlandes de feuilles de lauriers, de noeuds de ruban. Une poignée constituée d'un serpent à tête d'oiseau permet le transport de l'horloge.



Une collaboration sur le long terme

C'est en 2010 que la CCAP a initié une collaboration avec Retraites Populaires, à Lausanne, pour optimiser la gestion de ses placements et lui permettre de reconstituer progressivement sa RFV. Cette institution sœur est un acteur de référence en Suisse romande qui gère une fortune totale de plusieurs milliards de francs, avec un service spécialement dédié au suivi de la gestion des fonds placés.

Si la collaboration avec Retraites Populaires n'a pas généré des performances à la hauteur de l'attente en 2011, à cause essentiellement de la morosité des marchés financiers, elle a produit son plein effet en 2012 avec une performance moyenne des placements de 6,4% qui se situe dans la ligne moyenne des performances réalisées cette année-là dans l'ensemble du 2° pilier. Les instances de la CCAP restent persuadées que les effets de la collaboration avec Retraites Populaires, continueront à être positifs et permettront à la CCAP d'optimiser sa politique de placement.

Comptes 2012 20

Bilan consolidé

Le bilan de la CCAP reflète la situation financière de l'institution dans son ensemble (prévoyance professionnelle et individuelle) à un moment donné, en l'occurrence au 31 décembre 2012.

Bilan au 31 décembre (en CHF)

Actif	2012	2011
Actifs divers (dont liquidités)	96'932'923	88'463'537
Fonds de placement marché monétaire	4'561'971	7'663'240
Obligations	202'667'287	190'795'154
Actions	132'954'955	115'951'875
Fonds de placement immobiliers	24'608'871	19'560'470
Fonds de placement alternatifs	2'438'319	2'352'547
Fonds de placement privés	3'059'580	1'423'683
Fonds de placement diversification	9'433'458	9'083'245
Immeubles	137'168'478	124'616'406
Compte de régularisation actif	6'116'329	4'829'714
Actifs provenant de contrats d'assurance	9'287'366	9'236'834
Total de l'actif	629'229'537	573'976'705

Passif	2012	2011
Dettes	7'423'009	3'779'575
Compte de régularisation passif	15'186'693	15'802'538
Réserve de contributions des employeurs	1'207'357	630'148
Provisions non techniques	1'218'859	1'159'455
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	591'862'679	566'485'664
Réserve de fluctuation de valeurs	12'330'940	0
Capital de fondation, fonds libres/découvert	0	-13'880'675
Total du passif	629'229'537	573'976'705

Cette présentation des comptes est volontairement simplifiée. Pour une présentation complète et conforme à la norme comptable SWISS GAAP RPC 26, veuillez vous référer au Rapport annuel 2012 intégral, que vous pouvez commander gratuitement au moyen du coupon à disposition à la fin de ce document ou télécharger sur le site internet www.ccap.ch.

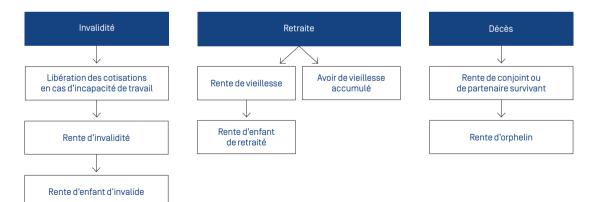
Comptes d'exploitation

Les comptes d'exploitation récapitulent, pour leur part, les produits et les charges de l'exercice. La CCAP tient des comptes différenciés pour la prévoyance professionnelle et la prévoyance individuelle.

Exercice 2012 [en CHF]	2012	Prévoyance professionnelle 2011	2012	Prévoyance individuelle 2011
Produits	2012	2011	2012	2011
Apports provenant de cotisations etprestations d'entrée	62'393'722	67'210'288	19'051'554	20'108'963
Autres produits	3'920'068	3'216'594	167'829	300,888
Charges				
Prestations et versements anticipés	-52'478'935	-56'841'337	-8'768'939	-8'085'018
Résultat net des placements	28'072'868	-2'153'116	9'694'261	-704'337
Variation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	-15'861'167	-14'980'281	-10'409'509	-12'535'227
Charges d'assurance	-3'070'894	-3'092'888	-484'826	-432'644
Autres charges	-2'828'559	-3'024'329	-3'185'857	-3'477'516
Résultat avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs	20'147'103	-9'665'069	6'064'513	-4'824'791
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	-11'362'562	880'528	-968'379	0
Autres attributions		0		0
Résultat net	8'784'541	-8'784'541	5'096'134	-4'824'791

A l'instar de toutes les caisses de pensions, la CCAP assure trois risques dans le domaine de la prévoyance professionnelle : la retraite (risque de longévité), l'invalidité et le décès. En cas de retraite, les prestations servies peuvent l'être sous forme de rentes ou de capital. En cas d'invalidité ou de décès, les prestations servies le sont essentiellement sous forme de rentes. La CCAP effectue également des versements pour l'encouragement à la propriété du logement, et verse des prestations lorsqu'un assuré actif démissionne avant

la retraite (prestation de sortie) ou lorsqu'il prend une retraite anticipée. Dans le domaine de la prévoyance individuelle, la CCAP offre à ses clients toute la gamme des produits d'assurance traditionnels. Il s'agit essentiellement des produits d'assurance de capitaux en cas de vie ou de décès, occasionnellement des produits d'assurance de rentes viagères sur une ou deux têtes, avec ou sans restitution en cas de décès, et des rentes temporaires d'invalidité.





Pendule neuchâteloise

Cadran signé: Robert & Courvoisier, La Chaux-de-Fonds

Signée de deux célèbres hortogers de La Chaux-de-Fonds, Louis Courvoisier et Aimé Robert, réunis sous laraison sociale Robert, Courvoisier et Cle, qui deviendra, en 1811, Courvoisier et Cle, ce modèle présente un des premiers exemples de pendule à grande sonnerie, spéciellté des horlogers neuchâtelois de la première moitié du XIXe siècle.



Engagements actuariels

Les engagements actuariels de la CCAP représentent l'ensemble des montants qui sont provisionnés au passif du bilan pour garantir les engagements de l'institution vis-à-vis de ses assurés et de ses bénéficiaires de rentes, dans la prévoyance professionnelle et dans l'assurance individuelle. Ils sont composés des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes, des provisions techniques [provision de longévité, provisions pour les risques d'invalidité et de décès, provision pour changement de taux d'intérêt technique et provision pour adaptation des rentes] et des autres passifs en rapport avec les excédents distribués ou à distribuer aux assurés.

A la fin 2012, les engagements actuariels de la CCAP représentaient un montant total de CHF 591,9 millions, répartis à raison de CHF 440 millions (74,3%) dans les assurances collectives [2° pilier] et de CHF 151,9 millions (25,7%) dans les assurances individuelles (3° pilier). La part des assurances collectives a diminué de 0,7 point par rapport à 2011, exercice durant lequel une baisse de 1,6 point avait déjà été enregistrée. Comme mentionné précédemment, l'encaissement des primes a été beaucoup plus marqué en valeur

relative en assurances individuelles (+ 8,9%) qu'en assurance collectives (+ 1,7%). Sur le montant total des engagements actuariels, 96,1% [95,9% en 2011] représentent des capitaux de prévoyance, 3,4% [3,5% en 2011] des provisions techniques et 0,5% [0,6% en 2011) des passifs résultant de contrats d'assurance.

En 2012, le nombre de contrats d'assurance en prévoyance professionnelle a augmenté, alors que le nombre d'assurés actifs a diminué. Cette augmentation témoigne de l'attrait persistant de la CCAP auprès de la population neuchâteloise. Le rapport démographique se maintient à un niveau tout à fait favorable au sein de l'institution (10 assurés actifs environ pour un pensionné) et ce malgré une augmentation relativement importante du nombre de pensionnés.

Augmentation des primes périodiques

En ce qui concerne la prévoyance individuelle, la CCAP gérait 9'792 assurances de capitaux et 57 assurances de rentes à fin 2012. Comme l'exercice précédent, la baisse des assurances de rentes et des primes uniques a été compensée par une augmentation des primes périodiques. Le portefeuille correspondant aux contrats d'assurance en prévoyance individuelle est ainsi en augmentation de 5,3% par rapport à l'exercice précédent, confirmant les bons exercices réalisés depuis 2009.

	2012	2011	Variation	Variation en %
Prévoyance professionnelle				
Cotisations en CHF	34'086'306	34'247'661	-161'355	-0.5
Prestations d'entrée en CHF	28'307'416	32'962'628	-4'655'212	-14.1
Nombre de contrats	541	524	17	3.2
Nombre d'assurés	6'897	6'918	-21	-0.3
Nombre de pensionnés	724	681	43	6.3
Portefeuille d'assurances en CHF	1'309'476'416	1'320'028'428	-10'552'012	-0.8
Prévoyance individuelle				
Primes périodiques en CHF	15'657'333	14'378'669	1'278'664	8.9
Primes uniques en CHF	3'394'221	5'730'295	-2'336'074	-40.8
Nombre d'assurances de capitaux	9'792	9'565	227	2.4
Nombre d'assurances de rentes	57	62	-5	-8.1
Portefeuille d'assurances en CHF	677'338'683	643'255'077	34'083'606	5.3





Horloge «à mouvement perpétuel» Jean et David Geiser, La Chaux-de-Fonds

La recherche du mouvement perpétuel a été l'une des préoccupations des penduliers neuchâtelois de la fin du XVIII° et du début du XIXº siècle. Jean et David Geiser, horlogers aux Eplatures près de La Chaux-de-Fonds, présente, en 1815, la pendule illustrée ici. L'illusion du mouvement perpétuel est donnée par le déplacement de vingt-quatre petites masses sur le rayon de la grande roue, qui fait un tour par jour. En réalité, le moyeu de la roue dissimule un ressort qui donne à la pendule l'énergie nécessaire à son fonctionnement. La CCAP place sa fortune selon une allocation stratégique déterminée par son Conseil d'administration, en accord avec son règlement de placement et le cadre légal fédéral, notamment l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité [OPP2].

Obligations, actions et immobilier

Comme souvent dans le domaine des caisses de pensions et des compagnies d'assurance vie, les principaux véhicules d'investissement utilisés sont les obligations, les actions et l'immobilier.

Pour rappel, depuis 2009, la CCAP investit sa fortune par le biais du Fonds de placement institutionnel de Retraites Populaires.

En 2012, la CCAP n'a pas modifié significativement sa stratégie d'investissement et a bien respecté les limites de placement de l'OPP2, comme le montrent ses placements effectifs à la fin de l'exercice [voir tableau ci-joint]. Ainsi, avec plus de 20% de sa fortune investie en actions, l'institution a pu profiter pleinement de la bonne performance des marchés boursiers durant l'année.

	Objectif stratégique	Allocation	2012	Limite selon OPP2
		Valeur au 31.12.2012	En %	
Fonds de placement collectifs	0,0%	4,6 MIO CHF	0,7%	0,0%
Créances hypothécaires	8.5%	52,6 мю CHF	8,6%	50%
Obligations	33%	202,7 MIO CHF	33,0%	100%
Actions	20%	133,0 мю СНБ	21,7%	50%
Fonds de placements immobiliers	4,0%	24,6 MIO CHF	4,0%	4,0%
Fonds de placements alternatifs	1%	2,4 mio CHF	0,4%	5,0%
Fonds de placements privés	1%	3,0 MIO CHF	0.5%	5,0%
Fonds de placements diversification	3%	9,4 mio CHF	1,5%	5,0%
Immeubles	24%	137,2 мю СНЕ	22,4%	26,0%
Autres placements	5,5%	44,3 MIO CHF	7,2%	100%
Total	100%	613,8 MIO CHF	100%	



Pendule en forme de borne

Cadran signé: Geiser Frères La Chaux-de-Fonds

D'une élégance austère, inspirée du néoclassicisme, cette pendule témoigne de la qualité des oeuvres produites par les frères Geiser. En forme de borne cintrée, le cabinet est surmonté d'un buste de Socrate en bronze patiné de couleur noire.

Pendule dotée d'un planétaire François Ducommun, La Chaux-de-Fonds

En bronze doré, de forme cyindrique, le cabinet est surmonté du planétaire composé de la Lune, de la Terre et du Saleil, et d'un cercle en argent comportant les indications astronomiques suivantes : quantièmes, mois, années bissextiles, âge et phases de la lune.

premier quart 19°

0 0



La CCAP en bref

La CCAP est un établissement autonome de droit public indépendant de l'Etat et doté de la personnalité juridique. Selon la loi, elle a un caractère social et a pour but d'encourager et de faciliter à chacun l'habitude de la prévoyance et de l'assurance.

La CCAP est active dans le domaine de la prévoyance professionnelle [2° pilier], qui représente environ 75% de son activité, ainsi que dans la prévoyance individuelle [3° pilier]. Dans son activité principale, la CCAP propose plusieurs plans de prévoyance en primauté des cotisations, adaptés à chaque structure d'entreprise. En plus du plan de base légal [minimum LPP], plusieurs produits permettent d'élargir les prestations de vieillesse et les couvertures des risques d'invalidité et de décès.

Une prévoyance pour chacun

Souhaitant offrir à chacun « une manière à soi d'aborder la vie », la CCAP propose également des assurances individuelles à la portée de chacun. Ces assurances peuvent remplir les conditions du 3º pilier A et permettent ainsi de bénéficier d'un allégement fiscal. Les assurés ont la possibilité de choisir entre une assurance mixte (prestations en cas de vie ou de décès

sous forme de capital], une assurance adulte-enfant (prestations de capital épargne en faveur de l'enfant et capital en cas de décès de l'enfant), une assurance de risque pur (prestation de capital en cas de décès), ou une assurance sur deux têtes.

A noter qu'en 2012 la CCAP a pu utiliser un taux technique particulièrement attractif de 2,25% pour ses contrats de prévoyance individuelle (3° pilier A et B).

La CCAP dans le canton 32

Depuis près de 115 ans, la CCAP est une institution qui participe activement à la vie économique et sociale du canton de Neuchâtel. L'engagement de la CCAP dans la région se concrétise notamment par l'investissement d'une partie importante de ses actifs dans l'immobilier local, avec comme objectif d'offrir à la population neuchâteloise des locations adaptées à chaque budget.

s'adresse aussi bien aux petits clubs qu'aux équipes les plus importantes. La CCAP joue également le rôle de mécène pour des associations et des œuvres d'entraide. dont nous partageons les valeurs.

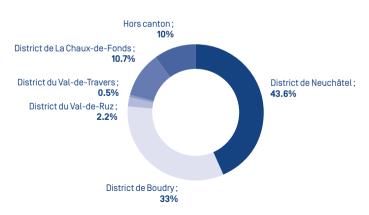
Développement économique

La CCAP propose aux communes et collectivités publiques des prêts à des conditions préférentielles afin de soutenir le tissu économique local. Retraites Populaires, notre partenaire, gère les valeurs mobilières de la CCAP en s'engageant à préserver les intérêts des banques de la place neuchâteloise.

Intégration à la vie locale

La vie sociale et culturelle des Neuchâtelois nous tient particulièrement à cœur. Par le rôle économique que la CCAP joue dans le canton, elle est forcément liée aux grands projets qui y voient le jour. Contribuer à enrichir l'offre culturelle, soutenir les initiatives qui renforcent le lien social, nous semble faire partie intégrante de notre mission. Pour la même raison, la CCAP accorde une place de choix au sponsoring sportif. Son aide

Répartition géographique du patrimoine immobilier de la CCAP







Pendule au «grand magicien» Jean-David et Julien-Auguste Maillardet, Fontaines [canton de Neuchâtel]

Vers 1830

travail portant ses instruments de travail : livre de prophéties, encensoir, longue-vue. Quémandant de sages avis, les visiteurs lui posent des questions en langue castillane par l'intermédiaire de plaquettes ovales insérées dans un tiroir. Le docte personnage s'agite, se lève, puis il brandit sa baguette vers une fenêtre ovale située au-dessus de satête. Les deux Portant le traditionnel costume des « enchanteurs» l'automate, muni d'une baguette, est assis auprès d'une table de volets s'ouvrent; la réponse apparaît. Le magicien peut, son devoir accompli, se rasseoir. Organes et organisation 34

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la CCAP est constitué de 7 membres, soit 3 représentants de l'État et 4 représentants des assurés. Les administrateurs sont des personnalités marquantes qui connaissent parfaitement le tissu et les enjeux économiques de la région. Pierre de Montmollin, à Auvernier, est le président de la CCAP depuis le 1er janvier 2010.

Direction et organes

La conduite opérationnelle de la CCAP a été assumée jusqu'à fin avril 2013 par le directeur, Raymond Chuat, et sa gestion par une équipe d'environ 30 collaborateurs. Depuis le 1er mai 2013, M. Chuat ayant fait valoir son droit à la retraite, Dimitri Kroemer, 41 ans, titulaire du Brevet fédéral de spécialiste en assurances, est en charge de la direction.

Par ailleurs, la CCAP est révisée par un organe de contrôle [KPMG SA], alors qu'une commission de contrôle constituée de trois membres et nommée par

le Conseil d'Etat vérifie sa gestion financière et ses investissements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle (Pittet Associés SA) contrôle formellement la conformité des réserves de l'institution par rapport à ses engagements auprès des assurés.

Des agences générales pour le haut et pour le bas du canton sont à votre disposition en cas de questions :

Agence pour le haut du canton

Rue Jardinière 75 2300 La Chaux-de-Fonds T 032 913 32 24

Agent général : Claude-André Humair

Agence pour le bas du canton

Rue de l'Epervier 4 2053 Cernier T 032 853 28 35

Agent général: Alexandre Miletto

La composition du Conseil d'administration de la CCAP pour la période législative de 2010 à 2013

Représentants de l'Etat	
Président	Pierre de Montmollin, Auvernier
Vice-Président	Didier Berberat, Conseiller aux États, La Chaux-de-Fonds
Administrateur	Jean-Claude Baudoin, directeur du Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment, Bôle
Représentants des assurés	
Administrateur	Roland Debély, ancien Conseiller d'État, Cernier
Administrateur	Edgar Donzé, économiste, Champmartin
Administrateur	Claude Jaquet, négociant en vins, La Chaux-de-Fonds
Administrateur	Daniel Lavanchy, directeur du home de Clos-Brochet, St-Blaise
Secrétaire hors conseil	Yvonne Metzger, ancienne secrétaire de direction de la CCAP, Gals

La composition de la Commission de contrôle de la CCAP pour la période législative de 2010 à 2013

Président	Jacques Rais, expert-comptable, Le Landeron
Secrétaire	Laurence Vaucher, archéologue, Môtiers
Membre	Christophe Gardet, économiste, Bevaix

La direction de la CCAP

Directeur	Raymond Chuat (jusqu'au 30.04.2013) / Dimitri Kroemer (dès le 01.05.2013)
Sous-directeur	Jean-Bernard Uldry, responsable financier
Sous-directrice	Sandra Noirjean, actuaire

Vous trouverez davantage d'informations sur la CCAP et l'exercice 2012 dans son Rapport annuel complet que vous pouvez commander gratuitement au moyen du coupon détachable ci-après, télécharger sur notre site internet www.ccap.ch, ou demander directement à notre secrétariat.

Caisse Cantonale d'Assurance Populaire

Rue du Môle 3 2001 Neuchâtel T 032 727 37 77 F 032 727 37 78 ccap.neuchatel@ccap.ch www.ccap.ch

Contenu et rédaction

Pittet Communication SA

Conception et réalisation graphique

Interface Communication

Impression

Imprimerie Baillod

Crédits photos

Musée international d'horlogerie La Chaux-de-Fonds

Rapport annuel 2012 complet de la CCAP

	Ino	NON
Je commande gratuitement le rapport annuel 2012 de la ccap :		
Je suis assuré-e à la ccap pour la prévoyance professionnelle :		
Je suis assuré-e à la ccap pour la prévoyance individuelle :		
□ Madame □ Monsieur		
Nom, Prénom:		
Adresse:		
Code postal et localité :		
Adresse de courrier électronique (facultatif) :		



Invio commerciale-risposta Nicht frankieren Ne pas affranchir Non affrancare Envoi commercial-réponse Geschäftsantwortsendung

d'Assurance Populaire Case postale 2052 **Caisse Cantonale** 2001 Neuchâtel Rue du Môle 3



Caisse Cantonale d'Assurance Populaire Rue du Môle 3 Case postale 2052 2001 Neuchâtel